

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

18 novembre 2024

DATE DE CONVOCATION

10 novembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

21 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 24

PROCURATION(S) 06

VOTANTS 30

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX-HUIT** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON, SABIRI.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : M., GASSA et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, DEBOISSY, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : MM. GODEFROY, THIERY. Et Mme GÜTH.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à M. COQUELET, Mme DEBOISSY à Mme DUVALLET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, QUEVAL, MULLER, VANHOVE et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA, MOREL.

Délibération N°01

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, après adoption de la décision modificative n°1, a fixé le budget de la Commune pour l'exercice 2024 à 74 957 554 € dont 36 361 618,99 € en investissement.

Il est proposé, aujourd'hui, d'adopter une décision modificative n°2 afin d'ajuster les montant des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour un montant de – **408 000 €**.

En fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser les recettes complémentaires constatées (533 k€) pour abonder les dépenses de fonctionnement.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
011 Charges à caractère générale	62 000	013 Atténuations de charges	92 500
012 Charges de personnel	246 000	73 Impôts et taxes	68 204
65 Autres charges de gestion courante	60 000	74 Dotations et participations	38 051
68 Dotations aux provisions	165 000	78 Reprises sur provisions	325 888
Dépenses de fonctionnement réelles	533 000	Recettes de fonctionnement réelles	524 643
		042 Opération d'ordre entre sections	8 357
Opérations d'ordre	0	Opérations d'ordre	8 357
Dépenses de fonctionnement	533 000	Recettes de fonctionnement	533 000

Les recettes de fonctionnement supplémentaires émanent :

- De remboursement supplémentaires sur les salaires (assurance, indemnités journalière et supplément familial de traitement) pour 92k€,
- De l'attribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 111k€ et de l'ajustement des recettes fiscales attendues d'après nos bases définitives 2024 (-43k€),
- Dotations et participations complémentaires pour 38k€,
- De régularisations comptables et reprises sur provisions pour 325k€.

En dépense, des crédits supplémentaires sont prévus pour :

- L'ajustement des dépenses de personnels pour 246k€, nécessaire en raison du remplacement d'agents et de paiement d'heures supplémentaires, notamment dans le cadre de l'organisation des élections et du passage de la flamme,
- Une dotation aux provisions pour 165k€
- L'ajustement des crédits des chapitres 011 (62k€) et 65 (60k€) pour pallier aux dépenses imprévues de fin d'année et équilibrer la section.

En investissement, il est proposé d'annuler les 1 000 000 € d'emprunt qui ne seront pas mobilisés en cette fin d'année.

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
10012 Equipements autres batiments	-78	13 Subventions d'investissement	59 000
10021 PNRU2 - Cerfs Volants (GSVH)	-500 000		
10022 PNRU2 - Léo Lagrange	-76 500	16 Emprunts et dettes assimilées	-1 000 000
10025 PNRU2 - Prom, Tilleuls et abords	-200 000		
10026 Centre de loisirs l'Eléphant	5 000		
10033 Equipements sportifs	-25 000		
10035 Equipements autres batiments	68 324		
10038 Percée Musarde liaison Grosse borne	-14 900		
10041 Transformation de la Rotonde en Cyberbase	-226 000		
10042 Amélioration des bâtiments scolaires	19 797		
Dépenses d'investissement réelles		Recettes d'investissement réelles	
-949 357		-941 000	
040 Opération d'ordre entre sections	8 357		
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
8 357		8 357	
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
-941 000		-941 000	

Les recettes d'investissement supplémentaires émanent de subventions, notamment du projet NEFLE (35k€) et du FIPD (33k€).

En dépenses d'investissement, les crédits de paiement de différentes autorisations de programme sont reportés sur l'année 2025 pour 1 M€, notamment pour le GS Victor Hugo (-500 k€), pour la promenade des tilleuls et ses abords (-200k€) et la réhabilitation de la Rotonde (-226k€).

Les recettes nouvelles permettent d'ajuster les crédits des opérations d'équipement des bâtiments communaux et des bâtiments scolaires.

Des opérations d'ordre, sans impact financier, sont prévues pour 8 357€.

L'adoption de cette décision modificative n°2 portera le budget de la Commune pour l'exercice 2024 à 74 549 554 €.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
À l'unanimité**

- **ADOPTE** la décision modificative n°2, équilibrée avec les écritures d'ordre à la somme de - **408 000 €**.
- **ADOPTE** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

A handwritten signature in black ink, reading 'Marc-Antoine Jamet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large initial 'M'.